



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



pr
↓
GC

La Directrice

Dossier suivi par : Gilles FLUTET
Tél. : 04.67.82.16.36
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Sérignan-du-Comtat
BP 1
84830 SERIGNAN-DU-COMTAT

V/Réf : JM/MG/GC 04-2022

N/Réf : GF/ED/LY/68/22

Objet : Projet de modification du PLU
Commune de Sérignan-du-Comtat

Montreuil, le 1er juin 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier, reçu le 25 avril 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier relatif à la modification n°1 du PLU de votre commune.

La commune de Sérignan-du-Comtat est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlées ou Appellations d'Origine Protégées (AOC/AOP) « Côtes du Rhône », « Côtes du Rhône Villages », pouvant être complétée par la dénomination géographique complémentaire « Massif d'Uchaux » pour les vins rouges, et « Huile d'olive de Provence ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Méditerranée », « Vaucluse », « Agneau de Sisteron », « Miel de Provence », « Thym de Provence » et « Volailles de la Drôme ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune de Sérignan-du-Comtat dispose d'un PLU approuvé le 30 janvier 2014.

La présente modification a principalement pour objet :

- d'ouvrir à l'urbanisation une zone AUf, à l'ouest et dans la continuité du Bourg,
- d'apporter des évolutions au règlement écrit pour ce qui concerne les habitations existantes en zones A et N,
- d'identifier trois bâtiments en zone A et N pouvant changer de destination,
- de délimiter deux STECAL respectivement en zone A et N pour encadrer des activités existantes,
- de procéder à une mise à jour des emplacements réservés,
- de rectifier une limite entre zone UC et UE

Si d'un point de vue global, les modifications projetées n'ont pas d'incidence directe sur les appellations d'origine du territoire, l'Institut souhaite néanmoins attirer l'attention de la commune sur les points suivants :

- Concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUf, le nombre de logements créés (11 à 15 suivant les informations communiquées) ne semble pas optimal au regard de la surface du tènement et de son emplacement en zone urbaine. Une optimisation de la

INAO


12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr

densité, tout en tenant compte des contraintes de desserte, pourrait permettre d'éviter d'avoir recours à terme à l'ouverture des autres zones AUF plus à l'ouest, dont une partie est classée en AOC « Côtes du Rhône ».

- La limite Est du STECAL Ae vient se positionner sur la limite d'une parcelle viticole classée en AOC « Côtes du Rhône Villages ». Compte tenu de l'éloignement des bâtiments existants de l'entreprise concernée par ce STECAL par rapport à cette limite et des besoins d'extension connus, il serait souhaitable de reculer la limite du STECAL vers l'ouest pour maintenir une bande-tampon entre activités industrielle et agricole dans le but de prévenir les conflits d'usages.
- Enfin, les dispositions du règlement relatives aux extensions et annexes d'habitations existantes en zones A et N, méritent pour quelques points d'être recalées sur les éléments de cadrage établis par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de Vaucluse, dans un souci de préservation des espaces agricoles et naturels, qui sont, sur le territoire communal, à vocation ou à usage de production d'AOP et/ou d'IGP.

En conclusion, sous réserve de la prise en considération des observations développées ci-dessus, l'INAO émettra un avis favorable sur ce projet de modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Signature
numérique de

MARIE GUITTARD
ID
Date : 2022.06.01
12:19:41 +02'00'

Marie GUITTARD

Copie : DDT 84

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr